



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sports mécaniques

Question écrite n° 39305

Texte de la question

M. Léonce Deprez confirme à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sa demande de bénéficier d'un état précis, année par année, depuis 1981, des contributions financières publiques consenties à la société Ligier jusqu'à son passage sous contrôle étranger. Il lui semble normal que la représentation nationale soit clairement informée, ce qui n'est pas le cas de la lecture de la réponse parue le 6 décembre 1999 à sa question écrite n° 1364 du 21 juillet 1997, c'est-à-dire après deux années et demi d'attente. S'agissant de fonds publics, il apparaît évident d'en connaître rapidement les montants pour que la représentation nationale puisse apprécier l'action des gouvernements depuis 1981 à l'égard de la société Ligier.

Texte de la réponse

La réponse à la question écrite n° 1364, publiée au Journal officiel du 6 décembre 1999, a dressé un bilan global des contributions financières publiques consenties à la société Ligier entre 1983 et 1992. De manière plus détaillée, les subventions allouées par le ministère de la jeunesse et des sports entre 1986 et 1992, à la société Ligier, à hauteur de 119 millions de francs, sont ainsi réparties : (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39305

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7346

Réponse publiée le : 27 mars 2000, page 1992